

# EXEMPLE DE POLITIQUE ANTITERRORISTE

## OUTIL 7

### 1. OBJECTIF ET CONTEXTE

En tant qu'Organisation Non Gouvernementale à but non lucratif, World Response s'engage à agir d'une manière conforme au droit international humanitaire et à mener ses activités conformément aux principes d'impartialité, de neutralité et d'indépendance. World Response s'engage à faire en sorte que l'assistance et la protection parviennent à ceux qui en ont le plus besoin, et à prévenir et atténuer tout risque de détournement de l'aide.

Le mandat de World Response implique que l'organisation opère parfois dans le même secteur que des personnes et entités que certains États ou organisations intergouvernementales ont désignées comme terroristes. Les législations antiterroristes des États d'enregistrement, d'opération et bailleurs de World Response lui imposent des responsabilités et des obligations, ainsi qu'à son personnel. Le non-respect de ces obligations peut entraîner des coûts non admissibles, la résiliation de conventions de subvention, des poursuites judiciaires, des amendes, des poursuites pénales et l'inéligibilité aux subventions.

La présente politique définit les grands principes qui permettront à World Response de fournir une assistance et une protection aux personnes qui en ont le plus besoin, conformément aux principes humanitaires, tout en respectant la législation et les obligations afférentes en matière de lutte contre le terrorisme.

### 2. PRINCIPAUX PRINCIPES

#### Principes humanitaires

World Response est attaché à la responsabilité et à la transparence et adhère aux principes de l'humanitarisme et du « ne pas nuire » énoncés dans :

- ✓ Le Code de conduite pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et pour les organisations non gouvernementales (ONG) lors des opérations de secours en cas de catastrophe
- ✓ La norme 2010 du Humanitarian Accountability Partnership en matière de responsabilité et de gestion de la qualité
- ✓ La Charte humanitaire SPHERE et les normes minimales pour les interventions humanitaires

## Principes généraux

World Response est tenue par la législation nationale de veiller à ce qu'aucun de ses fonds ou autres actifs ne soit mis à la disposition de personnes ou de groupes figurant sur la liste de la résolution 1267 du Conseil de sécurité des Nations unies. Certains des États bailleurs de World Response ont également établi leurs propres exigences en matière de lutte contre le terrorisme. World Response peut avoir l'obligation contractuelle de se conformer aux cadres antiterroristes nationaux de ces bailleurs. En outre, World Response doit respecter les lois locales des pays dans lesquels elle opère, y compris celles relatives à la lutte contre le terrorisme.

World Response a mis en place des contrôles adaptés pour prévenir ou atténuer le risque de détournement intentionnel et/ou par imprudence de l'aide vers des groupes armés non étatiques (GANE) afin de garantir que l'assistance et la protection parviennent aux bénéficiaires visés.

### Ces contrôles incluent :

- ✓ Un code de conduite éthique, appliqué par des procédures disciplinaires claires, contraignant tout le personnel et les consultants de World Response, et qui comprend l'obligation de sauvegarder les biens de World Response et d'agir en stricte conformité avec les principes humanitaires de neutralité et d'impartialité.
- ✓ Des systèmes de gestion du cycle des programmes impliquant l'évaluation systématique des besoins et un solide suivi après la distribution.
- ✓ Des procédures anticorruption mettant l'accent sur la prévention de la fraude, du vol et du gaspillage, y compris le détournement de l'aide et des fonds.
- ✓ Un contrôle interne du personnel – sur les listes antiterroristes applicables – des contractants et des organisations de mise en œuvre partenaires ayant des contrats de plus de X dollars avec World Response.
- ✓ Des exigences internes obligatoires pour signaler les transactions suspectes impliquant des groupes criminels – y compris les individus et les groupes impliqués dans des actes de terrorisme.

## Devoir de diligence

World Response s'engage à fournir des conseils et un soutien clairs et pertinents au personnel et aux partenaires à tous les niveaux, sur la meilleure manière de gérer et de mettre en œuvre les programmes et les opérations vis-à-vis des mesures de lutte contre le terrorisme.

## Vérification

World Response examinera les partenaires, entrepreneurs et fournisseurs potentiels au-delà d'un certain seuil, ainsi que les candidats à l'emploi et le personnel employé au-delà d'un certain grade.

Conformément aux principes humanitaires d'impartialité et d'indépendance, World Response n'opérera aucune vérification des bénéficiaires, ni n'exigera de ses partenaires qu'ils le fassent.

## Allégations de mauvaise conduite

Le personnel de World Response ayant connaissance d'informations selon lesquelles des biens de World Response pourraient avoir été utilisés pour promouvoir ou faciliter le terrorisme doit immédiatement communiquer ces informations à XXX, conformément à la politique applicable.

### **3. MISE EN ŒUVRE ET CONFORMITÉ**

Le directeur et le conseil d'administration de World Response ont la responsabilité de veiller à ce que l'organisation gère les risques de manière appropriée et que les activités soient entreprises conformément aux politiques et procédures de World Response.

### **4. DOCUMENTS ASSOCIÉS**

- ✓ Procédure Opérationnelle Permanente : Vérification (vetting)
- ✓ Politique de protection des données
- ✓ Manuel de logistique
- ✓ Manuel financier
- ✓ Politique de coopération avec des GANE